

**CAHIER DES CHARGES DU COMITÉ HAUTE DIRECTION ET
NOMINATION**

Berne, le 1^{er} avril 2017

Titre Cahier des charges du Comité Haute Direction et Nomination
Date Berne, le 1^{er} avril 2017
Page 2

Table des matières

1. Mission	3
2. Composition	3
3. Rôles et responsabilités	3
4. Organisation	5
5. Autres tâches	5

1. Mission

Le Comité Haute Direction et Nomination (GNC) soutient le Président et le Conseil d'administration pour la haute direction et la surveillance de l'entreprise et du Groupe. Il joue le rôle d'organe consultatif pour le Président et le Conseil en matière de Corporate Governance en définissant la taille, la fonction et les besoins adaptés au Conseil ainsi que l'identification de personnes qualifiées pour être élues ou réélues comme membres du Conseil.

2. Composition

Le Comité Haute Direction et Nomination se compose du Président, du vice-président et d'autres membres élus par le Conseil de façon permanente ou ad-hoc sur proposition du Président.

3. Rôles et responsabilités

3.1 Missions de Corporate Governance

Le Comité Haute Direction et Nomination a le rôle de Comité Corporate Governance.

Il assiste le Président dans ses missions ayant trait à la Corporate Governance de l'entreprise.

Il apporte son conseil sur des questions de Corporate Governance, révisé de manière périodique les principes de Corporate Governance et donne des recommandations au Conseil.

Le Comité Haute Direction et Nomination a notamment pour mission de:

- a) réviser de manière périodique les statuts de l'entreprise ainsi que les règles du Conseil d'administration, de ses Comités et de la Direction générale (le «règlement» de l'entreprise) et recommande des modifications y afférentes en matière de bonne gouvernance et en promouvant les droits des actionnaires;
- b) réviser de manière périodique la composition et la taille du Conseil pour assurer que le Conseil dispose de l'expertise adéquate et de personnes aux expériences suffisamment variées;
- c) déterminer les critères de sélection du Président, des membres du Conseil et des Comités. Le Comité Haute Direction et Nomination prend en compte des facteurs tel que (i) la personnalité, les compétences et les connaissances, (ii) la diversité des points de vue, l'expérience professionnelle et l'expertise, (iii) l'expérience dans le domaine de l'entreprise ou liée à celui-ci, (iv) la capacité et la volonté de consacrer le temps et les efforts nécessaires aux responsabilités du Conseil et de la Direction, (v) la mesure dans laquelle la personnalité, l'expérience, l'expertise, la connaissance et l'expérience vont interagir avec d'autres membres du Conseil dans le but de former un Conseil efficace et complémentaire, et (vi) évaluer si les membres actuels du Conseil ou d'autres fonctions d'un candidat pourraient mener à un conflit d'intérêt;
- d) recherche activement, interroge et sélectionne les personnes qualifiées pour devenir membres du Conseil d'administration pour recommandation au Conseil. Le Comité Haute

Direction et Nomination a le pouvoir exclusif d'engager et de congédier toute entreprise de recrutement et d'identifier les candidats au Conseil d'administration et/ou comme CEO et a le pouvoir exclusif d'approuver les honoraires des entreprises de recrutement et les autres conditions d'embauche;

- e) évaluer et recommander au Conseil si les membres du Conseil devraient se présenter à une réélection. Dans cette évaluation, le Comité Haute Direction et Nomination prend en considération, entre autres, l'âge limite et la capacité et la volonté d'accorder le temps nécessaire aux affaires du Conseil et du Comité;
- f) réviser de manière périodique le programme d'introduction pour les nouveaux membres du Conseil et la formation continue pour les membres actuels du Conseil;
- g) faire des recommandations au Conseil pour la création, la dissolution ou une modification dans le mandat d'un Comité du Conseil et garantir que la réglementation et les cahiers des charges des Comités sont révisées de manière périodique;
- h) réviser de manière périodique la composition et la présidence des Comités en tenant compte de la pertinence pour les tâches du Comité respectif;
- i) prendre note des engagements de conseillers externes à un Comité approuvés par le Président;
- j) garantir que chaque Comité dispose du nombre requis de séances et qu'il soumet suffisamment de rapports au Conseil sur ses activités et les résultats de ses recherches;
- k) réviser les accords de direction et de consultation des membres du Conseil pour les conflits d'intérêt;
- l) soumettre au Conseil une proposition relative à la détermination du statut indépendant des membres du Conseil et sa publication correspondante sur une base annuelle.

3.2 Tâches de nomination

Le Comité Haute Direction et Nomination est notamment chargé de:

- a) évaluer et proposer au Conseil de nommer ou de renvoyer des membres du Conseil et des Comités, le CEO et d'autres membres de la Direction générale;
- b) nommer ou renvoyer le Secrétaire général proposé par le Président;
- c) réviser sur une base annuelle les plans de succession pour le Conseil, les Comités ainsi que le CEO et les membres de la Direction générale;
- d) réviser l'organisation du Groupe et la soumettre pour approbation au Conseil sur une base annuelle;
- e) vérifier une fois par an que les plans de succession pour le personnel stratégique du Groupe sont en place et qu'ils sont régulièrement mis à jour;

3.3 Tâches générales

Le Comité Haute Direction et Nomination est notamment chargé de:

- a) soutenir le Conseil pour la haute direction et la surveillance de l'entreprise et du Groupe;
- b) agir, intervenir ou adopter des résolutions provisoires au nom du Conseil en matière de questions urgentes si une résolution ordinaire du Conseil ne peut pas être adoptée à temps (dans de tels cas, le Président informe rapidement les autres membres du Conseil de la résolution provisoire, qui sera soumise au Conseil pour ratification dans les meilleurs délais)
- c) réviser et proposer pour approbation au Conseil – en coordination avec les CEO – les valeurs du Groupe (incluant sécurité, qualité et Code de conduite du Groupe);

- d) décider de la publication d'informations susceptibles d'avoir un effet sur les cours ou le report de la publication concernant les actions de l'entreprise (publicité ad-hoc de la Bourse SIX);
- e) Le Comité Haute Direction et Nomination remplit également les fonctions suivantes:
 - I. Il révisé les rapports et remplit d'autres tâches déléguées par le Conseil;
 - II. Il conseille et soumet ses recommandations concernant toute demande de prise de décision proposée au Conseil, relative notamment aux propositions à soumettre aux actionnaires.
- f) Le Comité Haute Direction et Nomination suggère au Président toute proposition ou initiative qu'il considère être dans l'intérêt d'un développement et d'un management efficace de l'entreprise.

4. Organisation

Le Président Exécutif préside les séances du Comité Haute Direction et Nomination. Le Comité Haute Direction et Nomination se réunit aussi souvent que nécessaire pour les affaires de l'entreprise et sur demande du Président. Le Secrétaire général est chargé du procès-verbal. Le procès-verbal des séances ainsi que les résolutions du Comité Haute Direction et Nomination doivent être signés par le Président et le Secrétaire général et mis à disposition avant la prochaine séance pour y être approuvés.

Le Comité Haute Direction et Nomination peut convier à ses séances d'autres membres du Conseil, les CEO, des personnes de la direction ou toute autre personne que le Comité Haute Direction et Nomination considère comme pouvant convenir pour remplir ses tâches. Le Comité Haute Direction et Nomination peut exclure de ses séances toute personne ayant un intérêt personnel dans la question discutée. Comité Haute Direction et Nomination peut avoir recours à un conseil extérieur si cela est jugé approprié;

Le Président informe régulièrement le Conseil sur les décisions et les délibérations du Comité Haute Direction et Nomination.

5. Autres tâches

Le Comité Haute Direction et Nomination a pour tâche de:

- a) réviser et réévaluer l'adéquation de ce Cahier des charges et soumettre les changements proposés au Conseil d'administration pour approbation; et
- b) mener une auto-évaluation des résultats du Comité Haute Direction et Nomination sur une base annuelle.

Le Cahier des charges du Comité Haute Direction et Nomination a été approuvé par le Conseil d'administration de Galenica SA le 10 mars 2017.